



UNION DES JEUNES AVOCATS DE TOULOUSE

DÉBAT DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU BÂTONNIER DÉSIGNÉ (JEUDI 15 NOVEMBRE 2007 à 19H00)

1° / Présentation personnelle des candidats (3 min./pers. = 9 min.)

- Me François AXISA
- Me Michel GIVRY
- Me Jean-Claude MARTY

2° / Exposé des programmes des candidats (10 min./pers. = 30 min.)

Lecture du PV séance de l'UJA de TOULOUSE du 28 juin 1932
définissant le rôle et les qualités requises du Bâtonnier :

"[Le Bâtonnier], outre son rôle de présidence des Assemblées de l'Ordre, de direction des stagiaires, de surveillance du respect des règles et traditions, incarne au surplus l'Ordre tout entier et doit joindre ainsi la haute conscience professionnelle, le prestige, la considération extérieure, le talent, l'autorité qui seuls sont compatibles avec ses hautes fonctions.

Considère dès lors, que, compte tenu d'un rang d'âge indispensable à la dignité de la fonction, le Bâtonnat doit aller à celui qui paraît le plus susceptible de joindre l'ensemble des qualités qui viennent d'être rappelées, et semble par là le plus digne de représenter à l'extérieur l'Ordre tout entier."

- Me M. GIVRY

Me GIVRY affirme le besoin de qualité et d'excellence des services de l'Ordre et envisage, s'il est élu, la mise en place d'un processus de **CERTIFICATION**.

Il souhaite un Ordre au service des confrères, un Bâtonnier à l'écoute dans une certaine approche "paternaliste".

Tirant le constat de la diversité de la Profession d'Avocat il envisage d'étendre les domaines actuels d'intervention à d'autres domaines d'activités.

Selon lui, l'Ordre doit être **LE RELAIS NÉCESSAIRE VERS LES INSTANCES NATIONALES.**

S'agissant de la **RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE**, il appelle à la vigilance notamment par rapport à la perte des contentieux techniques spécialisés.

- Me J.-C. MARTY

Me MARTY constate l'évolution du rôle du Bâtonnier et du Conseil de l'Ordre qui ont chacun perdu des compétences au profit d'instances nationales (ex : cadre de la collaboration = RIN) et régionales (Conseil Régional de Discipline).

Il déplore ainsi cet affaiblissement du rôle et de l'importance du Bâtonnier.

Partant de sa propre expérience (*discussions avec le Pdt du TGI au sujet des dysfonctionnements de la Chambre de la Famille*), il déplore la manière dont les avocats sont traités au quotidien par les magistrats (pour les avocats *judiciaires*) et les différentes administrations (pour les avocats *juridiques*).

Il souhaite rétablir un **EXERCICE DIGNE DE LA PROFESSION**, face aux multiples dégradations des conditions d'activité de l'Avocat.

Il s'engage, s'il est élu, à instaurer un **VRAI DIALOGUE AVEC TOUS LES AVOCATS** et propose pour ce faire de consacrer des demi-journées aux confrères sans rendez-vous, ni protocole.

Selon lui, le Bâtonnier ne doit pas seulement être "*un Père la Sanction*", mais un véritable conseiller qui doit également prendre en considération l'avis et l'expérience des plus anciens.

S'agissant des services proposés par l'Ordre, il souhaite la poursuite d'un libre **ACCÈS DES CONFRÈRES À DES BASES DE DONNÉES VIA INTERNET.**

Il propose d'ouvrir notre profession vers d'autres et favoriser **LES RENCONTRES INTER-PROFESSIONNELLES**, telle celle envisagée avec les notaires.

- Me F. AXISA

Me AXISA refuse d'employer le mot de "programme" à connotation trop électoraliste, selon lui, et préfère exposer ses valeurs et les idées fondamentales qu'il souhaiterait mettre en oeuvre s'il est élu.

Il rappelle tout d'abord le besoin pour notre Barreau tout entier de retrouver sa **COHÉSION**, durement mise à mal ses derniers temps. Il envisage le rôle du Bâtonnier comme l'artisan d'une solidarité nécessaire entre les confrères.

Selon Me AXISA, le Bâtonnier et l'Ordre doivent également défendre **L'INDÉPENDANCE DE L'AVOCAT.**

Le Barreau doit être uni et on ne doit plus distinguer les Avocats dits "*judiciaires*" des Avocats dits "*juridiques*", il n'y a que des Avocats qui défendent avant tout leurs clients.

Quant à l'organisation de notre Barreau, Me AXISA fait le constat du changement de celui-ci qui comptait, au 01/01/2007, 1.045 avocats.

Cela implique une **COMMUNICATION EN INTERNE PLUS AFFIRMÉE** : il propose ainsi d'instaurer des **COMMISSIONS OUVERTES** aux syndicats professionnels et à tous les confrères intéressés par les thèmes abordés (ex : AJ, formation professionnelle, etc....)

Me AXISA est favorable à une **MUTUALISATION DES SERVICES** et à la mise en place par l'Ordre de **MANIFESTATIONS CULTURELLES**.

S'agissant enfin de la **RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE**, il rappelle que l'Ordre des Avocats de TOULOUSE doit rester vigilant et contester la création annoncée de la **JIRS** (Juridiction Interrégionale Spécialisée) : contentieux spécialisé perdu par le TGI de TOULOUSE au profit de celui de BORDEAUX (= adoption internationale, droit de la presse, de la nationalité, de l'indemnisation de l'amiante, des catastrophes en matière de transport).

3°/ Pensez-vous que le statut et la rétribution des avocats collaborateurs sont encore adaptés à l'exercice actuel de la Profession ? (5 min./ pers. = 15 min.)

- Me J.-C. MARTY

Le statut du collaborateur est encadré par le RIN : le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ne peuvent intervenir en la matière.

Il se dit cependant favorable à la fixation ordinaire d'une rétribution minimale, mais précise que le Barreau de TOULOUSE n'est pas riche et qu'il craint qu'à trop augmenter les *minima* de rétrocession, on risque de voir se multiplier des contrats à temps partiel déguisant en fait une collaboration à temps plein...

Il déplore la "peur" des collaborateurs subissant une telle situation qui n'osent pas en parler à leur Bâtonnier : il veut faciliter cette éventuelle démarche.

Il conclut par le constat de "l'égalité sous la robe" et "l'égalité de la parole des avocats" qui ont tous droit au respect, quels que soient leur statut et leur mode d'exercice.

- Me F. AXISA

Le RIN est selon lui suffisant en la matière.

Les difficultés rencontrées par certains collaborateurs libéraux pour voir respecter leur statut (ex : possibilité de développer une clientèle personnelle) sont, selon lui, limitées voire marginales.

- Me M. GIVRY

Il est d'accord pour dénoncer les problèmes liés à l'exercice actuel de la collaboration libérale.

Il considère que le statut est ancien et doit être amélioré.

Il faut créer les conditions d'intégration des collaborateurs dans les cabinets qui veulent s'en attacher la fidélité.

Il prône la mise en place de véritables "Assises de la Collaboration"...

4° / Compte tenu des difficultés d'accès à des formations de qualité et à coût réduit, notamment pour les jeunes confrères, l'Ordre doit-il, selon vous, intervenir dans ce domaine et, si oui, sous quelles formes concrètes ? (5 min./ pers. = 15 min.)

- Me F. AXISA

Il rappelle tout d'abord le rôle de l'Ordre dans le financement de la formation initiale des Avocats.

Il envisage une possibilité d'intervention de l'Ordre dans ce domaine par des mesures d'incitation financière sur certaines manifestations, pour diminuer, voire supprimer le coût de certaines formations.

L'Ordre y trouverait un intérêt puisqu'il faudra bien à terme envisager la sanction de la Formation Professionnelle Obligatoire.

Me AXISA propose pour les plus jeunes la mise en place d'une formation spécifique pour assumer les permanences pénales, les gardes-à-vue et la défense des étrangers.

- Me M. GIVRY

Me GIVRY se dit très favorable à la mise en place de formations techniques spécifiques et propose comme dans certains Barreaux (MARSEILLE) la mise en place d'un crédit-formation pour les confrères, après une étude de faisabilité financière de ce système.

- Me J.-C. MARTY

Il rappelle que la Formation Continue Obligatoire relève de la compétence de l'Ecole des Avocats du Sud-Ouest Pyrénées.

Il ne souhaite pas que l'Ordre fasse "concurrence" à l'Ecole.

Il se dit tout de même favorable à des interventions spécifiques et à la coopération avec des professionnels de tous bords (ex : notaires).

5° / Envisagez-vous une réforme du système actuel de calcul des cotisations ordinales actuellement basé sur le seul critère du nombre d'années d'exercice ? (5 min./ pers. = 15 min.)

- Me M. GIVRY

Sans être vraiment favorable à la prise en compte d'un critère économique, il pense envisageable d'étudier la question et propose, au moins dans un premier temps, que les avocats "patrons" prennent en charge les cotisations de leurs collaborateurs...

- Me J.-C. MARTY

Me MARTY ne veut pas se fâcher avec les anciens ni avec les plus jeunes et promet s'il est élu d'étudier la question...

- Me F. AXISA

Me AXISA constate que les 2/3 du Budget de l'Ordre sont aujourd'hui alimentés par les cotisations ordinales, et que les cotisations perçues sur les confrères ayant moins de 10 ans d'exercice, soit 49,5% de l'effectif global, ne représentent que 16,71 % du Budget.

Il considère que le critère actuel des 10 ans de barre est satisfaisant, mais que les tranches 8 et 9 ans d'exercice pourraient être révisées : le doublement de la cotisation de la 7ème à la 8ème année n'étant pas véritablement pertinent.

6° / Questions du public

6.1 Me PRIOLLAUD (SAF) : Êtes-vous pour la communication préalable à tous les confrères de l'ordre du jour du C.O. ? et la publication + rapide des délibérations du C.O. (par mail) et non pas uniquement dans le Bulletin du Barreau, 2 mois + tard ? Êtes-vous favorable à la réunion d'une AG sur la Réforme de la Carte Judiciaire ?

- Me J.-C. MARTY

Il est favorable à la communication plus rapide des PV des délibérations, mais pas de l'ordre du jour avant le CO, compte tenu notamment de la confidentialité de certaines questions concernant des confrères qui n'ont pas à être victimes d'un éventuel "lynchage médiatique".

Il se dit favorable à une AG même si cette question (Réforme de la Carte Judiciaire) ne relève pas de la compétence du Bâtonnier.

- Me F. AXISA

Une AG, pourquoi pas, si les questions en cause la justifient.

Il se dit pour le dialogue avant tout et une plus grande communication de l'Ordre vers les confrères sur les travaux du C.O.

- Me M. GIVRY

Il se dit favorable à une plus grande communication de l'Ordre vis-à-vis des confrères et propose de permettre à certains de participer à des séances du Conseil qui les concernent, comme cela s'est déjà fait pour les membres de la commission Jeune Barreau.

6.2 - Me SOULIGNAC (ACE) : Communication externe du Barreau de TOULOUSE : quelles actions comptez-vous mettre en oeuvre ? Aujourd'hui le salon de l'Entreprise se tenait à TOULOUSE, ne trouvez-vous pas dommage que le Barreau n'y ait pas été représenté officiellement ?

- Me M. GIVRY

Me GIVRY se dit favorable à une plus grande participation de l'Ordre à ce genre d'événements.

- Me F. AXISA

Me AXISA conditionne la participation de l'Ordre à l'évaluation d'un certain "retour sur investissement".

Il n'est pas favorable à une dispersion des interventions : exigence d'une mise en valeur de la Profession dans des conditions permettant de prouver nos compétences.

Il se dit ainsi favorable aux initiatives récentes prises sous l'égide du Bâtonnier MATHEU organisateur, par exemple, du dernier colloque sur "l'e-business" à la CCIT.

- Me J.-C. MARTY

Une maîtrise nécessaire du Budget de l'Ordre s'impose : multiplier les interventions suscite un coût financier important.

On doit trier les manifestations auxquelles l'Ordre peut participer.

6.3 - Intervention de Me DARRIBERE, avocat honoraire

Témoignage d'un confrère sur le sort d'un Avocat à la retraite et regret d'une certaine désaffection des confrères pour la vie du Barreau (ex : seulement 4 candidats déclarés 15 jours avant les élections au CO)...

6.4 - Me PRIOLLAUD (SAF) : Fraude au 1er tour des élections du CO de novembre 2006 : comment jugez-vous la réaction du Bâtonnier ?

Me F. AXISA

Une plainte pénale est en cours, il convient d'attendre son issue.

Il regrette les errements de cet épisode et en appelle à l'intérêt supérieur de la Collectivité.

Me J.-C. MARTY

Il rappelle la position délicate qui fut la sienne en qualité de rapporteur.

Le rapport qu'il a établi avec le Bâtonnier BROCARD n'était pas destiné, lors de sa rédaction, à être mis à la disposition des confrères, mais devait seulement être remis au Bâtonnier.

Il précise n'être pas d'accord avec l'option pénale qui a été choisie pour traiter cette affaire et aurait préféré un traitement en interne.

- Me M. GIVRY

Il considère cette question comme un problème "ennuyeux" et délicat et se rallie plutôt à la position exprimée par Me MARTY.

Après un rappel de l'échéance électorale des 27 & 29 novembre prochains et de la nécessité d'aller voter, le débat s'est achevé vers 21H30.